

Le SNUipp-FSU interpelle

Valérie PECRESSE

1) La baisse des effectifs au sein de toutes les classes est plébiscitée comme efficace à 99% pour améliorer les apprentissages des élèves et l'inclusion au sein de l'école.

Quel plan de recrutement et de construction de bâti scolaire allez-vous mettre en place au cours du prochain quinquennat pour permettre cette baisse ?

L'apprentissage des fondamentaux au primaire est une priorité. Nous y consacrerons 2 heures de plus de français et une heure de plus de mathématique par semaine de sorte que chaque enfant de France passera la moitié de son temps à apprendre à lire et à écrire et un quart de son temps en classe à apprendre à compter.

Le dédoublement des classes de CP a pour sa part donné lieu à un bilan mitigé. Nous sommes favorables à un dédoublement de classes sous la forme innovante de deux enseignants présents dans la classe, là où les besoins l'exigent.

La construction de bâti scolaire relève des collectivités et non de l'Etat. En revanche il est de la responsabilité de l'Etat de maintenir le service public par tout cela est nécessaire, notamment dans les territoires ruraux, et de ce point de vue nous prenons l'engagement qu'il n'y aura plus de fermeture de classes dans les villages contre l'avis du maire.

2) La hausse des salaires est la mesure prioritaire pour améliorer la situation professionnelle des personnels, en plus de la titularisation comme fonctionnaire pour les AESH.

Quels moyens budgétaires allez-vous y consacrer et sur quelles perspectives de revalorisation des grilles salariales vous engagez-vous ?

Nous avons prévu un plan de recrutement de 10 000 postes (enseignants, surveillants, directeurs) sur la durée du quinquennat.

Nous prévoyons une augmentation des salaires pour les enseignants en début de carrière, mais aussi pour ceux qui acceptent des missions supplémentaires ou ceux qui enseignent dans des territoires ruraux isolés ou des établissements particulièrement difficiles.

Nous entendons mettre l'accent en faveur des jeunes au-delà de la seule question salariale. Pour cela nous organiserons la régionalisation du recrutement des candidats reçus au CAPES pour les affecter dans l'académie où ils ont passé les épreuves.

Nous entendons également *améliorer la formation initiale* notamment dans le 1^{er} degré avec des écoles par un apprentissage concret et professionnalisant avec le soutien de professeurs expérimentés et *assurer le respect inconditionnel qui est dû à l'école et aux professeurs* : une instruction du garde des sceaux conduira à poursuivre systématiquement pour tout outrage et toute agression de professeur. Peine minimale d'un an de prison ferme pour les auteurs d'agressions contre les professeurs.

3) Le fonctionnement de l'école primaire est promis à un fort bouleversement, débuté avec la loi dite de « l'école de la confiance » et poursuivi avec la loi Rilhac. Pourtant les enseignant-es rejettent la mise en place d'un directeur·trice d'école comme « supérieur·e hiérarchique » à 85% et plébiscitent au contraire l'organisation actuelle de l'école avec le conseil des maître·sses animé par leur collègue directeur·trice « pair parmi ses pairs ».

Quelle organisation et fonctionnement de l'école promouvez-vous ?

Nous n'envisageons pas de revenir sur les lois que vous évoquez. Nous n'avons cependant pas pour projet d'instituer des écoles primaires sous la forme d'EPLÉ.

4) L'inclusion est jugée comme mal prise en compte par l'institution scolaire (96% des enseignant-es, 73% des AESH et 53% des français-es). Plusieurs mesures sont plébiscitées par les personnels pour y remédier : allègement des effectifs mais aussi maintien des structures d'accueil spécialisées, recrutement d'enseignant-es spécialisé·es, véritable statut pour les personnels AESH, formation, matériel pédagogique adapté...

Comment allez-vous améliorer l'inclusion scolaire pour que l'école publique puisse permettre à tous les élèves, dans un cadre collectif, d'avoir les outils d'accès aux savoirs et à la culture commune ?

Nous restons farouchement attaché au principe d'inclusion scolaire tel qu'il a été ancré dans notre droit par la grande loi de 2005. Notre projet entend déprécariser les AESH et assurer la continuité entre la vie familiale et la vie scolaire.

La scolarisation des enfants en situation de handicap doit tout d'abord s'appuyer sur des diagnostics précis et individuels qui permettent de déterminer les moyens à engager en fonction de l'âge, de l'environnement familial et bien entendu de la nature du handicap. Le principe est de construire un véritable parcours de vie qui devra évoluer au fil du temps et des évaluations qui seront menées.

L'inclusion en milieu ordinaire avec des moyens adaptés doit être la priorité, même si les établissements adaptés ont leur place dans le dispositif pour les situations les plus complexes. Pour réussir cette ambition nationale, des moyens importants seront

engagés. Il convient également d'améliorer le dialogue entre les familles, le monde éducatif et le milieu médico-social.

Les premières mesures concerneront notamment :

L'adaptation des lieux d'accueil des enfants handicapés (accessibilité des locaux, nombre d'élèves par classe, gestion simplifiée des systèmes de garde et des transports scolaires, intégration des services médico-sociaux au sein des établissements, ...),

La création d'un véritable statut des accompagnants spécialisés AESH (contrat de travail pérenne, formations, revalorisation salariale, gestion cohérente des heures d'accompagnement, ...),

L'augmentation du nombre d'accompagnants dans chaque département,

Une meilleure prise en compte du handicap dans la formation des enseignants,

Le développement d'unités spécialisés au sein des écoles (Trouble du spectre autistique (TSA) et Trouble du neuro-développement (TND),

Une réelle coordination avec les éducateurs du secteur médico-social,

L'évaluation des besoins tout au long du parcours scolaire.

L'objectif de cette politique publique orientée vers l'école pour tous doit permettre la mise en place de parcours scolaires fluides et adaptés aux besoins de chaque élève en situation de handicap.

Actuellement environ 380 000 jeunes handicapés sont scolarisés en France dans les écoles de la République et 75 000 sont accueillis dans des établissements spécialisés. L'enjeu est { la fois d'améliorer la qualité de la scolarisation, jusqu'à la fin du collège, des enfants en situation de handicap et d'augmenter les solutions en milieu ordinaire et dans les établissements pour que chaque jeune puisse bénéficier d'une réponse conforme à son parcours de vie.

5) La loi de « transformation de la Fonction publique » a profondément modifié la façon dont les personnels sont affectés ou promus en en rendant opaques et illisibles les modalités. Pourtant les enseignantes démontrent à 96% leur attachement à des règles équitables et transparentes de gestion des personnels (mouvement, promotion...) étudiées en commission paritaire avec leurs représentant·es élu·es.

Allez-vous abroger cette loi de « transformation de la Fonction publique » et revenir à une gestion équitable et transparente des carrières des personnels ?

Nous n'envisageons pas de revenir sur cette loi, qui devra toutefois être évalué car ses effets vont bien au-delà de la seule fonction publique enseignante.